

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE N° 78-21 du 16 juin 1978

Portant Ouverture du Compte Spécial  
"Village de l'OCAM" et affectation  
de ressources à la construction du  
"Village de l'OCAM" à COTONOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;  
VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;  
SUR Proposition du Ministre des Finances ;  
Le Conseil des Ministre entendu en sa séance du 7 juin 1978 ;

ORDONNE :

ARTICLE 1er.- Le Ministre des Finances est autorisé à ouvrir un Compte Spécial dans les écritures du Trésor Public auquel seront imputées les ressources destinées à la construction à Cotonou du "Village de l'OCAM" (Organisation commune Africaine et Mauricienne).

ARTICLE 2.- Le Trésor Public sera amené à consentir des avances pour la construction du "Village de l'OCAM" à concurrence de Sept cent millions (700 000 000) de francs CFA.

ARTICLE 3.- Ces avances seront régularisées par inscription à la tranche annuelle du Plan Triennal d'Etat et au Budget National d'Equipement et d'Investissement pour l'année 1979.

ARTICLE 4.- La présente Ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 16 JUIN 1978

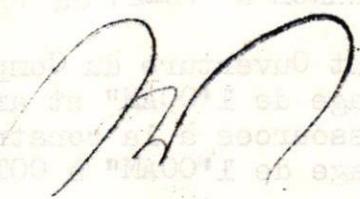
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Mathieu KEREKOU

.../...

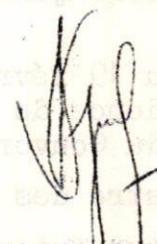
Le Ministre des Finances,

Le Ministre de l'Equipement,

  
Isidore AMOUSSOU

  
Richard RODRIGUEZ

Le Ministre de la Justice, de la  
Législation et des Affaires Sociales,

  
Djibril MORIBA

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - CC du PRPB 4 - SGG 4 - MAEC-MF-MPSCAB-ME-  
MIA 20 - Autres Ministères 10 - DPE-DGAJL-INSAB 6 - IGE 4 - DCCT-ONEPI  
Gde Chanc. 3 - D2 au MAEC 2 - UNB-FASJP-BN-6 BCP 1 - JORPB 1 - DI 4 -  
Trésor 4 - DB-DCF-Solde 6.